



COMMUNE DE MOURET – AVEYRON
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 7 novembre 2024
à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt-quatre et le sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel, Maire.

Date de la convocation : 4 novembre 2024

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Brigitte COMBOUL, Pauline GAYRARD, Sylvie LESTRADE, Laurence LE CAM.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Florent CAPELLE, Fernand CASTANIER, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

Secrétaire de séance : Madame Laurence LE CAM est désignée secrétaire de séance, assistée de Madame Marie-Hélène COSTES, secrétaire de mairie.

Nombre de membres : en exercice : 13 - présents : 13

Quorum : atteint

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 octobre 2024.

Approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations

Monsieur le Maire avant de commencer, propose au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables, et la rénovation de l'éclairage public.

Avis favorable du Conseil municipal

2-1 Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables *délibération n° 2024-034*

M. le Maire indique, que la loi d'énergies renouvelables dite loi APER impose aux communes de définir des zones d'implantation de producteurs d'énergies renouvelables (ZAEEnR) sans pour cela assurer les autorisations nécessaires aux projets de construction.

La concertation préalable du public a été organisée par la communauté des Communes, les communes peuvent délibérer pour répondre à leurs obligations.

M. le Maire propose pour le solaire photovoltaïque, d'être cohérent avec le projet de PLUi en cours, de retenir comme ZAEEnR ;

- L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation dans le projet de PLUi des zones Nh, AU et U sauf les secteurs protégés.
- Les parcelles zonées APv (AZ122 et AZ6) dans le projet de PLUi.

Après échanges sur l'opportunité de cette délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2-2 Participation au voyage scolaire école Jean Auzel à Marcillac *délibération n°2024-035*

Suivant le principe d'une participation de 15 € par nuitée, le Conseil municipal, accepte le versement d'une subvention de 60 € à la famille d'une élève, domiciliée sur la commune, pour un séjour en classe de neige, organisé par l'école Jean Auzel, en janvier 2025.

2-3 SIEDA - Rénovation éclairage– délibération n° 2024-036

Monsieur le Maire expose que, suite à notre demande de poursuivre la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public, le SIEDA a retenu notre candidature dans les secteurs du Grand Mas, Gipoulou et Polissal. Le montant des travaux s'élève à 42 500 € HT, la participation de la commune sera de 17 000 € HT, compte tenu de l'aide de 60 % apportée par le SIEDA .

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'engager ce projet qui sera inscrit au budget 2025. Ainsi, l'ensemble du parc sera rénové.

2-4 Projet de mise en place d'un contrat de prévoyance obligatoire au profit de ses agents et participation au financement.

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation relative au financement des garanties de prévoyance évolue au 01 janvier 2025 vers la souscription d'un contrat obligatoire par les collectivités territoriales pour l'ensemble du personnel.

Il propose donc de mettre en place un contrat collectif à caractère obligatoire avec effet à cette date et, compte tenu de la participation actuelle de la collectivité au financement des contrats individuels labélisés, de prendre en charge à 100 % la cotisation afférente.

Ce projet de délibération permet de consulter en décembre 2024 le Comité Technique Territorial du Centre de Gestion de l'Aveyron.

Le Maire donne lecture du projet de délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité, mais précise que la prise en charge à 100 % de la cotisation est limitée à l'année 2025 et sera donc revue pour les années suivantes.

3- Questions diverses

3-1 Proposition d'optimisation des tournées de ramassage des ordures ménagères

Après avoir présenté succinctement la cartographie des futures tournées proposées, et afin d'examiner au mieux les propositions de la Communauté de Communes, monsieur le Maire propose une réunion avec les conseillers disponibles le mercredi 20 novembre à 18 h. Le fichier sera transmis aux conseillers pour étude au plus tôt.

3-2 Information du Maire

Chemin de Cruounet

Une réunion a eu lieu sur place avec la commune de Salles-la- Source afin de déterminer les travaux à réaliser. Un devis a été demandé avec une participation de 50 % pour la commune de Salles-la-Source.

Station d'épuration de Mouret

Les travaux étant terminés, monsieur le Maire ayant fait le point avec la CCCM, précise que les travaux concernant le busage du fossé du chemin menant à la station seront pris en charge par la communauté de communes. Un document d'arpentage définitif sera réalisé en intégrant le chemin d'accès, qui sera cédé à la Communauté de Communes.

L'entretien de la station sera réalisé par la commune après formation de l'agent technique. Une convention de participation devra être mise en place afin de définir les modalités de participation de la CCCM.

Travaux vestiaire de foot

Des travaux ont été réalisés aux vestiaires de foot (changement de tous les robinets de douche, mise en place anticalcaire + mise en place d'un éclairage extérieur + réparations diverses) pour un montant de 8700 € HT.

Travaux logement du Grand Mas

Un devis a été demandé pour le changement des radiateurs plus performants avec système de détection fluide thermo conducteur.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

Le secrétaire,
Laurence LE CAM